CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN

Conseil général du 5 décembre 2022

Extrait de procès-verbal

Préavis N°6/2022

DÉCISION

Le Conseil général d'Allaman

- Vu le préavis municipal N° 6/2022 – Budget 2023,
- Entendu le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. D'accepter le préavis n° 6/2022 relatif au Budget 2023, présentant un excédent de charges de CHF 126'391.50.

La Présidente

Lara Dizerens

CONSEIL GÉNÉRAL D'ALLAMAN

Le Secrétaire

Yves Pinto Félix